

## **Projet d'avis pour le moyen terme 2019-2023**

### **Commission « Services publics, services aux publics »**

#### **Avis 1. Observer les parcours des personnes âgées**

Le Cnis constate que l'observation des processus conduisant à la perte d'autonomie des personnes âgées est insuffisamment traité. Le Conseil soutient le développement d'un dispositif d'observation longitudinal permettant de repérer les entrées en situation de dépendance et d'en analyser les déterminants. Ce dispositif d'observation devra aussi permettre de suivre la manière dont les personnes dépendantes sont accompagnées par les services et les aides dont elles bénéficient compte tenu de leur état de santé.

#### **Avis 2. Mesurer le non recours aux droits sociaux**

Le non recours aux aides et prestations sociales, lorsqu'il est important, est une source majeure d'inefficacité des politiques de protection sociale. Le Cnis encourage vivement la poursuite des travaux visant à repérer et caractériser les situations de non recours, à en mesurer l'étendue afin d'analyser leur rôle dans la persistance des situations de fragilité sociale.

#### **Avis 3. Veiller à la continuité du système d'information statistique sur les retraites**

Le Cnis prend note des évolutions importantes des systèmes de retraites qui sont annoncées. Il demande que les transformations subséquentes des systèmes d'information sur les retraites préservent la production des données à usage statistique et assurent la continuité dans le temps des informations, pour tous les régimes de retraite y compris ceux de la fonction publique.

#### **Avis 4. Suivre le parcours des jeunes dans le système éducatif**

Le Cnis réaffirme l'importance qu'il accorde au suivi des parcours des élèves, des apprentis et des étudiants, rendu possible par la mise en place de l'identifiant national élève (INE). Il soutient la Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance (Depp), et la Sous-direction des systèmes d'information et des études statistiques (Sies) dans l'élaboration d'un tel système d'information, qui permettra de produire des indicateurs détaillés sur des moments clés des parcours (sortie du système éducatif, passage dans l'enseignement supérieur, notamment). Il demande à être régulièrement informé de l'avancée du dispositif.

#### **Avis 5. Améliorer la connaissance du personnel de l'Éducation nationale**

Le Conseil encourage l'exploitation des systèmes d'information sur les personnels de l'éducation nationale dans l'objectif d'un meilleur suivi de leurs trajectoires et, en conséquence, d'une meilleure connaissance de leur mobilité géographique et professionnelle. L'attention devra notamment être portée sur le parcours de formation des enseignants.

#### **Avis 6. Faire évoluer le système d'information relatif aux données sur la sécurité**

Le Conseil souhaite que les services statistiques en charge de la sécurité intérieure et ceux de la justice mettent chacun en place un identifiant individuel, notamment dans le cadre de la dématérialisation de la procédure pénale, afin, d'une part, de suivre les parcours des personnes, et d'autre part, d'enrichir les informations d'origine administratives par des données d'enquête.

#### **Avis 7. Favoriser une nomenclature unique des infractions**

Le Conseil encourage l'élaboration d'une nomenclature des infractions commune aux systèmes d'information des services en charge de la sécurité intérieure et de la justice, et articulée avec la Classification internationale des infractions à des fins statistiques (*International classification of crimes for statistical purposes, ICCS*), pour permettre la production de données statistiques harmonisées et favoriser les comparaisons internationales.

#### **Avis 8. Suivre les trajectoires des jeunes en prise avec la justice**

Le Conseil soutient la réactivation du panel des jeunes mineurs et l'élargissement de son champ aux jeunes de moins de 26 ans. Ce panel permettra d'améliorer la connaissance sur les phénomènes de récidive et de désistance\* des jeunes. Il permettra aussi de relier le suivi des affaires pénales et celui des affaires civiles.

*\*Processus de sortie de la délinquance*

#### **Avis 9. Mesurer la satisfaction des usagers des services**

Le Conseil invite les services producteurs à engager un travail d'expertise sur les nouvelles sources de données dans le but de mesurer le degré de satisfaction des usagers des services publics sur la qualité des services qu'ils reçoivent.